

ENGAGEMENT DE LOCATION MEUBLE SAISONNIER

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous avons le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous.

Si cette proposition retient votre attention, veuillez nous renvoyer un exemplaire du contrat revêtu de votre accord, accompagné uniquement d'un chèque bancaire, postal, représentant le montant des arrhes libellé à l'ordre « Régie recettes locations LAMANERE ».

A compter du 01/01/2024, par décision de la Communauté de Communes du Haut Vallespir, et de la Région, une taxe de séjour est instaurée à 0.72 € par nuit et par personne de + 12 ans.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir très prochainement, nous vous adressons nos sincères salutations.

Le bailleur.

GITE N° = ()

Entre le bailleur	Et le locataire
Commune de Lamanère, Représentée par Mme JUANOLE Gisèle, Maire, Adresse : 9, carrer del Punt mès al Sud CP : 66230 Ville : LAMANERE Tél. : 04.68.39.62.52 Mail : secretariat.mairie@lamanere.fr Réservation sur site : gites.lamanere.fr	M. Mme Mlle Nom : Prénom : Date et lieu de naissance : Adresse : CP : Ville : Tél. : Mail : Nombre d'adultes : Nombre d'enfants :
Capacité classée : 5 personnes Adresse complète : 2 era de la Jove 66230 LAMANERE Tél. : 04.68.39.62.52	Surface habitable 50 m ² environ Nombre de chambres : 2 Nombre de lits : 2 pers. : 1 1 pers. : 2 Animaux admis sous responsabilité complète de son propriétaire locataire, si dégâts occasionnés.

Exemplaire à retourner par le locataire

Le propriétaire ou son mandataire responsable, loue :

Tarif comprenant toutes les charges : consommation électrique et eau.

Basse saison : 55 € la nuit 320 € la semaine pour tous les gîtes.

Haute saison du 01.06 au 30.09 : 60 € la nuit 370 € la semaine pour tous les gîtes.

... nuits

...semaine

.....mois

Du / /2026... à ...16 heures au / /2026 à.....10 heures

Le montant de la location est fixé à € pour le séjour.

A régler uniquement par chèque ou espèces.

Le montant de la taxe de séjour s'élève à (0.72 € X pers X nuits) = €

Si règlement par chèque libellé l'ordre à « Régie recettes locations LAMANERE » ou Trésor Public.

Coût total de la location : €

Un dépôt de garantie de 50 € vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde. Cette caution vous sera restituée à votre départ ou 15 jours après votre départ (délai maximum n'excédant pas 2 mois), déduction faite des dégâts, de la perte des objets, etc....

Une caution de 30 € vous sera demandée pour le ménage du gîte, que vous devez effectuer au départ de celui-ci, si ce ménage est réalisé, cette caution sera restituée au locataire, dans le cas contraire, elle sera conservée par le bailleur.

Le linge n'est pas fourni (apportez vos draps, torchons, linge de toilette...)

La cafetière est classique, apportez quelques filtres et café moulu.

Cette location prendra effet si nous recevons à notre adresse avant le / /2026 un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé », les arrhes de € (soit 30 %) à régler par chèque bancaire, postal libellé à l'ordre de la « Régie recettes locations Lamanère » ou Trésor Public.

Au-delà de cette date, cette proposition sera annulée et nous disposerons de la location à notre convenance.

L'arrivée s'effectue à partir de 16 Heures et le départ à 10 Heures.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires. J'ai pris connaissance des conditions générales de location.

Fait le / /2026 à LAMANERE

Fait le / /2026 à LAMANERE

Le bailleur :

Le locataire :

Règlement par

CHEQUE ESPECES LE / /2026, Souche n°=

ARRHES SOLDE TOTALITE LE / /2026, Souche n°=